

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ  
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY**

## **AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Lors de la séance ordinaire du conseil le 09 janvier 2023, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté le règlement n°210-2022 concernant le traitement des élus municipaux aux fins d'abroger le règlement numéro 146-2012.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures habituelles d'ouverture, au 493, Principale, à St-Eugène-d'Argentenay.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 15<sup>ième</sup> jour du mois de janvier 2023.



Karine Ouellet  
Directrice générale / greffière-trésorière

---